



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/47/L.77  
8 décembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 78 b) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Projet de résolution présenté par la Vice-Présidence de la  
Commission, Mlle Maimouna Diop (Sénégal), à l'issue de  
consultations officielles sur le projet de résolution  
A/C.2/47/L.57

Alimentation et développement agricole

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui est annexée à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et confirmant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le texte est annexé à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, l'Engagement de Cartagena 1/, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 annexé à sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés 2/ et les divers accords et conventions adoptés par consensus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en particulier Action 21 3/,

1/ Voir TD/364, première partie, sect. A.

2/ Voir "Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990" (A/CONF.147/18), première partie.

3/ A/CONF.151/26 (vol. I, II et Corr.1 et III).

Réaffirmant aussi sa résolution 45/207 du 21 décembre 1990 sur les problèmes alimentaires et agricoles et la résolution 1992/32 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992,

Réaffirmant en outre que tout être humain doit pouvoir se sustenter et que ce droit fondamental devrait être universellement garanti,

Navrée de constater que la faim et la malnutrition ont empiré dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique,

Vivement préoccupée par la baisse en volume de la production agricole et alimentaire mondiale en 1991, la première depuis 1983, et par la diminution rapide des stocks alimentaires,

Consciente qu'il importe de stimuler la production et la productivité alimentaires dans les pays en développement grâce à l'adoption de politiques judicieuses tenant dûment compte des dispositions d'Action 21, et à la mise en place de conditions économiques propices, en particulier un régime plus ouvert pour le commerce international, de manière à rendre le secteur agricole viable et à renforcer la sécurité alimentaire, notant à cet égard avec préoccupation que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay n'ont pas encore abouti et exprimant l'espoir qu'elles se concluront rapidement par un règlement équilibré et global,

1. Prend note du rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux, la libéralisation du commerce international de ces produits et la suite donnée au chapitre que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement 4/ a consacré à l'agriculture, ainsi que les conclusions et recommandations formulées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa dix-huitième session 5/;

2. Affirme que l'accroissement de la production vivrière dans les pays en développement et l'amélioration de l'accès de leurs groupes à faible revenu aux denrées alimentaires contribueront pour beaucoup à y supprimer la pauvreté et la malnutrition et à y élever le niveau de vie;

3. Souligne qu'il importe de stimuler la production et la productivité alimentaires et agricoles dans les pays en développement de manière que la croissance économique et le développement soient durables et permettent de créer les conditions propices à l'industrialisation et à la diversification rapides de l'économie, en particulier du secteur agro-industriel;

4. Demande à la communauté internationale de considérer les problèmes alimentaires et agricoles de façon globale et sous tous leurs aspects;

---

4/ A/47/395.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 19 (A/47/19), première partie.

5. Encourage tous les organismes des Nations Unies compétents en matière d'alimentation et d'agriculture ainsi que les institutions financières régionales et sous-régionales à renforcer leur coopération et leur coordination dans le domaine du développement alimentaire et agricole;

6. Demande instamment à tous les pays, notamment aux pays développés, de faire davantage pour que la conjoncture internationale soit plus équitable, en particulier pour que le régime international du commerce des produits agricoles soit plus juste, ouvert et viable et stimule la production et la productivité alimentaires dans les pays en développement, et souligne à cet égard qu'il est urgent que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent et produisent des résultats équilibrés et qu'il importe de donner effet aux conclusions de l'examen à mi-parcours, selon lesquelles il faut trouver les moyens de tenir compte des éventuelles incidences négatives du processus de réforme dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;

7. Demande à la communauté internationale d'appuyer les activités de formation et de recherche scientifiques et techniques et de renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'y promouvoir une expansion durable de l'agriculture;

8. Souligne qu'il est urgent de renforcer la coopération internationale dans le domaine du transfert d'écotechnologies agricoles;

9. Demande au système des Nations Unies pour le développement de continuer, par la coopération technique, à favoriser le développement agricole et rural;

10. Prie la communauté internationale de continuer d'appuyer la coopération technique, y compris la coopération technique entre pays en développement, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;

11. Souligne qu'il importe de financer des investissements dans le secteur agricole et demande instamment à la communauté internationale de soutenir énergiquement les efforts que font les pays en développement à cet égard;

12. Prie le Secrétaire général, après avoir consulté les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, de lui soumettre à sa quarante-neuvième session un rapport sur la production vivrière, y compris les produits agro-industriels, sur les marchés internationaux des produits agricoles et tropicaux et sur l'état de la sécurité alimentaire dans le monde, en tenant compte en particulier des besoins de tous les pays en développement, y compris ceux qui sont importateurs nets de produits alimentaires;

13. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session une question intitulée "Développement alimentaire et agricole".

-----